



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2015

Sous la Présidence de M. GROSS Dominique, Maire

Elus : 11 – En fonction : 11 – Présents : 10

Absents :

M Yves GILLIG (excusé)

Procurations :

M. GILLIG à M. GROSS

Validation du Compte administratif 2014 et affectation des résultats

Après examen du compte administratif 2014 présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	172.398,94€	Dépenses :	34.364,86€
Recettes :	237.473,46€	Recettes :	85.385,66€
Excédent :	65.074,52€	Excédent :	51.020,80€
Résultat GLOBAL de l'exercice 2014 :		116.095,32€	

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 105.104.60€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2014

DECIDE d'affecter les sommes de :

- 105.105,-€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 9728,-€ à l'article 1068 (déficit d'investissement reporté)

Approbation du Compte de Gestion 2014

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présentation et vote du budget 2015

Le Conseil Municipal vote le Budget 2015 proposé par M. le Maire, et l'arrête comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	301.280€	Dépenses	449.398€
Recettes	301.280€	Recettes	449.398€

Voté à l'unanimité.

Présentation et validation des travaux SDEA

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 04/02/2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation à Gingsheim, Rue principale, des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 160 mètres pour un montant H.T. de 11.000€, dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA.
- Finance ces opérations sur le budget général 2015 de la commune.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...).

Remboursement GROUPAMA

M. Gross indique avoir perçu de Groupama le chèque de remboursement concernant la réparation effectuée sur la barrière AGORA du Rond-Point central du village devant l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter ce chèque d'un montant de 837€ et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer leurs encaissements.
- APPROUVE l'encaissement de ces chèques auprès de la perception de Hochfelden.

Validation des subventions 2015

Le Conseil municipal liste les subventions qui ont été inscrite au budget 2015, pour un budget de 900€ prévisionnel. Le Maire propose cette année les subventions suivantes :

Association des Aînés	150€	CCAS	30€
Chorale Sainte Cécile	150€	Conseil de Fabrique	500€
Classes découvertes	70€		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la validation des subventions à l'article 6574, et à l'article 657362 pour le CCAS.

Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il nous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune de Gingsheim en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité de 11 voix,

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Dit que, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et qu'elle sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin (Sous-Préfet le cas échéant)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du pays de la Zorn

Point divers

1/ M. Gross indique aux conseillers avoir convoqué en mairie les propriétaires de Quad. En effet, depuis quelques temps déjà, le locataire de la Chasse M. Saulet Moes indique subir des nuisances, voir même des dégradations au sein du territoire de chasse. De plus en plus, les quads sont en circulation et endommagent le territoire de chasse. Le problème est également soulevé par les agriculteurs au sein de l'Association Foncière, dans le cadre d'un accident impliquant un engin agricole avec un engin motorisé non autorisé sur les chemins d'exploitations.

Une sensibilisation a été faite mais il apparait de plus en plus obligatoire l'implantation de panneaux interdisant l'accès à tous véhicules motorisés sauf pour les ayant-droit (propriétaires, locataires, riverains et associés du locataire de chasse). D'autant que cette obligation porte également sur la responsabilité communale en cas d'accidents avec des randonneurs ou même des cavaliers.

Des devis seront à l'étude et présentés lors du prochain conseil municipal du mois d'Avril 2015.

2/ M. Hofstetter présente aux conseillers la thématique du PLUi proposé par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. En effet, d'ici quelques mois, nous allons être amenés à nous prononcer sur le transfert de compétence concernant le plan local d'urbanisme.

3/ Mme Boisseau présente un état d'avancement du projet d'école intercommunale. Un budget d'investissement sur 4 ans à hauteur de 17KE a été demandé par le SIVU, et cette requête budgétaire a bien été inscrite au BP 2015 de la Commune de Gingsheim.

4/ Un planning de permanence est établi pour le dimanche 22 mars 2015, à l'occasion des élections départementales qui se tiendront prochainement.

5/ M. Hofstetter rencontrera prochainement la société ALTERNATIVE. Cette dernière propose différents modules concernant l'entretien des espaces verts ou autres petits travaux d'entretien.

Le Maire clôture la séance à 23h15

Registre de Procès-verbal du Conseil municipal du 06/03/2015

Rendu exécutoire le 12/03/2015

Et la transmission en préfecture le Vendredi 12/03/2015.

Le Maire,
Dominique GROSS